Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Molières - Tome IV

Molières, c^ne^ de *Chemazé.* — Bourg et paroisse.

La tour de l'église n'a qu'une seule ouverture en forme de meurtrière sur chaque côté. Le beffroi et le clocher en charpenterie figurent une pyramide écrasée.

L'inscription des fonts a été donnée, correcte et complète dans l'*Épigraphie* (t. I, p. 209).

Prieur : Jul. des *Traelles,* 1441. — Olivier de *Pannard,* futur archevêque d'Aix (V. ce nom, t. III et IV), obtint, le 13 décembre 1450, de garder simultanément le prieuré-cure de Saint-Jean-des-Mauvrets et celui de Molières (Abbé Vaucelle, *Lettres de Nicolas V,* p. 179).

Vicaires desservants : N. *Péan,* 1657. — Pierre *Boulay,* 1713, 1717. En 1714, écrit le prieur de la Roë, ce vicaire, « par timidité naturelle causée par les menaces qu'on lui a faites, et par de nouvelles suggestions qu'on veut lui imposer, » refusait d'acquitter à l'église les trois messes par semaine auxquelles le prieur était tenu et dont il lui offrait l'honoraire. Il demande, si le vicaire persévère dans son refus, que les messes soient acquittées dans une autre église ou que l'honoraire soit employé en œuvres pies, sans tenir compte de la sentence du présidial de Château-Gontier, rendue le 14 avril 1714, à la requête de Lancelot de Juigné, sgr de Molières. L'évêque d'Angers demande communication des raisons du vicaire et du seigneur. Le service religieux fut maintenu (Chart. de la Roë, vol. 166, f. 299) — N. *Lemonnier,* 1748 ; — J. *Joubert,* 1764.

École mixte libre, tenue par des séculières.

Seigneurs : Lisois de Molières est témoin d'une charte du seigneur de Craon en faveur de l'abbaye de Saint-Aubin, en même temps que Robert de Chemazé, 1080. — Robert de Molières, chevalier, avait donné avant 1221, la Landefreyère aux Bonshommes de Craon. — Jean de Molières, mari d'Aliette de Cambout, fut père de Mathurin de M. dont la femme, Isabeau Baraton, était issue de Macé B. et d'Agaïce de Champiré. — Jean de M., fils unique, était en 1419, avec ses deux sœurs, sous la tutelle de Jean d'Ecuillé. — Pierre et Andrée de Tessé eurent Julien, marié à Renée Beudin, d'où René de M., époux d'Isabeau de Jonchères, d'où une fille unique, Claude, laquelle, veuve de Jean Prévost, sgr de Villemorge (Bourg-d'Iré), vendit en cour de Sceaux, au mois de décembre 1546, à Franç. de Juigné, mari de Claude Pierres. — Paul de Juigné réside à Molières en 1636. — La sœur de Lancelot-Henri de Juigné lui fit abandon de sa part, en 1722.

Sept ou huit paroissiens avaient suivi les Vendéens, d'après la déclaration de Jean Ménard, closier aux Noës, qui fut condamné à mort, germinal an II. Mahier, dit *Victor,* y commandait une compagnie qui avait eu pour chef *Pimousse,* juillet 1799. Le 8 janvier 1800, s'y trouvait cantonnée celle qui venait de quitter Ménil.